

DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

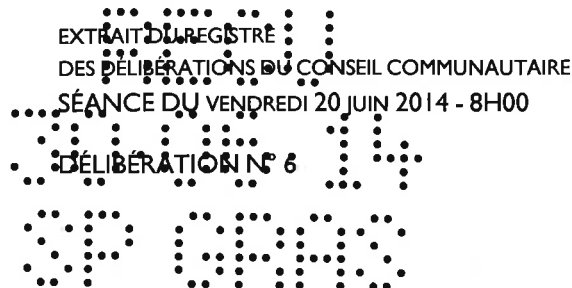


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
DES PAYS DE LÉRINS

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANÇAISE



**OBJET :**

**ADHESION AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART) ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DES PAYS DE LÉRINS**

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, conformément aux dispositions des articles L.5211-1, L.5211-11, L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'hôtel de ville annexe, en séance Communautaire, sous la présidence de M. Bernard BROCHAND, Président de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription des Alpes-Maritimes.

**Etaient présents :**

M. BROCHAND  
M. GALY  
M. LEROY  
M. BOTELLA  
M. LISNARD  
Mme BALDEN  
M. PIGRENET  
Mme DESENS  
M. GARRIS  
M. ALENDIA  
Mme DI BARI  
Mme ROMIUM  
M. CARRETERO  
Mme BARASCUD  
M. FARINELLI  
M. DI MAURO  
M. PASERO  
M. LAFARGUE

M. ALUNNI  
Mme LEQUILLIEC  
Mme VILLANI  
Mme TARDIEU  
Mme PELLISSIER  
M. LOPINTO  
M. CLOS  
M. DESENS  
M. TOULET  
M. GARCIA ABIA  
Mme CENNAMO  
M. RAMY  
Mme REPETTO-LEMAITRE  
M. FRIZZI  
M. MELLAC  
M. CHIAPPINI  
Mme VAILLANT  
Mme ARINI

Mme AZEMAR-MORANDINI  
M. ARTUSO  
M. CIMA  
Mme GOUNY-DOZOL  
Mme REIX  
Mme BRUNETEAUX  
M. CHIKLI  
M. DE PARIENTE  
M. FIORENTINO  
Mme POURREYRON  
Mme DEWAVRIN  
Mme BENICHO  
M. CATANESE  
Mme SIGUIER  
M. GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pascale VAILLANT est entrée en séance après le vote des questions n° 1 à 5 et de la question n° 20.

**Etaient excusés :**

Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET  
Mme Monique ROBORY-DEVAYE qui avait donné pouvoir à M. Remy ALUNNI  
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO  
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY  
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX  
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER  
Mme Josiane ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. Max ARTUSO  
Mme Catherine DORTEN qui avait donné pouvoir à M. Adrien GROSJEAN

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

QUESTION (SUITE) N° 6

**Étaient absents :**

Mme LACOUR  
M. VASSEROT  
M. TABAROT

Les questions n° 20 à 24 sont présentées après la question n° 5.  
La question n° 13 est présentée après la question n° 10.

M. Bernard BROCHAND, en laissant procuration à M. David LISNARD, a quitté la séance après le vote de la question n° 19, en ayant également voté les questions n° 20 à 24.

M. Georges BOTELLA, en laissant procuration à M. Henri LEROY, a quitté la séance après le vote de la question n° 6, en ayant également voté les questions n° 20 à 24.

M. Emmanuel DI MAURO, en laissant procuration à Mme Florence ROMIUM, a quitté la séance après le vote de la question n° 5.

Les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire des 9 et 28 avril 2014 sont approuvés à l'unanimité.

La liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L.5211-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales est communiquée aux élus.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Charlotte SIGUIER est désignée comme secrétaire de séance.

Afin de procéder à la constitution d'un bureau de vote, Mme Françoise BRUNETEAUX et Mme Christine LEQUILLIEC sont désignées en qualité d'assesseurs.

Au cours de la séance, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'affaire suivante :

**Monsieur Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à Monsieur Richard GALY, rapporteur.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L.) ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins est l'Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU) compétente sur les territoires des Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT qu'en 1980, les élus représentants 63 autorités organisatrices de transports collectifs ont décidé de créer une structure permanente d'échange et de coordination propre aux communes, syndicats, districts, communautés urbaines, conseils généraux ou conseils régionaux sous la forme d'une association dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport » afin de se doter d'un instrument d'échange efficace ;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars 2014, 274 collectivités territoriales ont adhéré au GART dont 194 Autorités organisatrices urbaines ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 1 des statuts du GART, les buts de l'association sont les suivants :

- assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises ;

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014

QUESTION (SUITE) N° 6

- ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements ;
- être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'État et de l'Union européenne ;
- développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial ;

CONSIDERANT que les statuts et le règlement intérieur du « Groupement des Autorités Responsables de Transport » disposent que les autorités organisatrices membres du GART désignent leur représentant au sein de l'Assemblée Générale ;

CONSIDERANT que ces représentants sont membres élus de l'autorité organisatrice ;

CONSIDERANT que leurs fonctions cessent à l'expiration de leur mandat représentatif ;

CONSIDERANT que seules les autorités organisatrices à jour de leur cotisation peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale ;

CONSIDERANT qu'elles y sont représentées par le titulaire et/ou le suppléant qu'elles ont désigné ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adhérer à cette association et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de son Assemblée Générale suite au renouvellement de l'Assemblée Communautaire de la C.A.P.L. ;

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- adhérer à l'association dite « Groupement des Autorités Responsables de Transport » (GART) à compter de la date à laquelle la C.A.P.L. est devenue l'AOTU compétente sur les territoires des Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer ;
- procéder à l'élection, à bulletins secrets, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant devant siéger au sein de l'Assemblée Générale du GART ;

Se sont porté candidats par dépôts de candidatures auprès du Secrétariat Général de la C.A.P.L. :

**Représentant titulaire :**

- M. Richard GALY

**Représentant suppléant :**

- M. Jean-Marc CHIAPPINI

En l'absence d'autres candidatures, le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue et a donné les résultats suivants :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) :	59
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	2
Nombre de bulletins blancs :	5
<i>(articles L. 65, L. 66 et L. 268 du Code électoral)</i>	
Nombre de suffrages exprimés :	52
Majorité absolue :	26

**ONT OBTENU :****Pour le poste de représentant titulaire :**

CIVILITE, NOM ET PRENOM DU CANDIDAT <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Richard GALY	52	CINQUANTE DEUX

**Pour le poste de représentant suppléant :**

CIVILITE, NOM ET PRENOM DU CANDIDAT <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-Marc CHIAPPINI	52	CINQUANTE DEUX

- désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins au sein du GART les représentants suivants :

**Représentant titulaire :**

- M. Richard GALY

**Représentant suppléant :**

- M. Jean-Marc CHIAPPINI

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation,Le Premier Vice-Président délégué  
aux Transports, à la Voirie et au Pôle  
Métropolitain,  
Richard GALY